

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec la compagnie MERCI MON CHOU

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,


DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie MERCI MON CHOU domiciliée 9, rue du Rivage 66000 PERPIGNAN pour 5 représentations au théâtre l'Eclat les 3 et 4 mai 2022 à l'occasion du Festival LE NOOB pour un montant de 3.059,50 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements 1.919,50 € TTC

Fait à PONT-AUDEMER le 6 avril 2022

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine